

# Soudanais torturés : « Pas de preuve »

**Le rapport fort attendu du CGRA sur les expulsés soudanais a été remis à Charles Michel jeudi soir et rendu public ce vendredi. Il émet un avis nuancé sur le dossier.**

• **Caroline FIXELLES**

**Q**uatorze pages. Le fameux rapport du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) sur le dossier des Soudanais expulsés a été présenté hier. Il émet un avis nuancé. Mais que dit-il ?

**1. Contexte** Le 22 décembre 2017, le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), demande au CGRA d'effectuer une enquête pour déterminer si des personnes expulsées vers le Soudan ont été victimes de torture et si l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (qui garantit qu'une personne ne puisse être expulsée vers une région où elle risque de subir des traitements inhumains et dégradants) n'a pas été violé. Été 2017. Des dizaines de personnes en séjour illégal sont arrêtées, notamment autour du parc Maxilien. Beaucoup sont originaires du Soudan et déclarent ne pas vouloir rester en Belgique mais se rendre au Royaume-Uni. Afin de

permettre le retour de ces personnes vers leur pays d'origine, les autorités belges proposent alors aux autorités soudanaises d'organiser une mission d'identification. Ce qui fera polémique, le Soudan étant considéré comme un régime dictatorial. Fin décembre, l'ONG « Institut Tahrir » publie un rapport qui fait état de maltraitances voire de tortures sur des personnes expulsées de Belgique vers le Soudan, sur base de leurs témoignages.

**2. Des doutes sur les témoignages** « Le CGRA n'a pas pu déterminer clairement ou avec certitude si les faits cités dans la note de l'Institut Tahrir se sont effectivement produits, lit-on dans le rapport. Il n'est pas non plus possible de déterminer avec certitude que les faits cités ne se sont pas produits. » Si le CGRA émet de « sérieux doutes » sur des témoignages qu'il a retracés – « des parties importantes ne sont pas conformes à la vérité » –, il affirme que « des recherches plus poussées seraient nécessaires ».

**3. Baliser les missions** Le CGRA ne remet pas en cause la mise en place de missions d'identification à condition de « faire preuve de la plus grande vigilance ». Le rapport dit qu'il faut par exemple éviter que des personnes ayant besoin d'une protection soient confrontées à des représentants des autorités de leur pays. Le CGRA recommande aussi d'informer les intéressés de la tenue

de l'entretien et d'organiser ces entretiens en présence d'un membre de l'Office des étrangers et d'un interprète. Ce qui ne fut pas toujours le cas, dit le rapport.

**4. Les expulsions peuvent reprendre** Le CGRA écrit, dans son rapport, que l'Office des étrangers procède à un examen insuffisant de l'application de l'article 3 lorsque la personne qu'il souhaite expulser n'a pas demandé l'asile. Or, « le fait de ne pas introduire de demande d'asile ne peut être interprété comme un indice d'absence de risque en cas de retour. » Le CGRA estime enfin que les expulsions vers le Soudan peuvent reprendre, à condition de vérifier au préalable « sur le fond », pour chaque personne, si elle éprouve ou non un besoin de protection. Le gouvernement a donc décidé, hier, de reprendre les expulsions au cas par cas vers le Soudan. L'absence de preuves attestant de la torture des Soudanais expulsés ayant été présenté comme un argument. Depuis la révélation des témoignages, les expulsions vers le Soudan ont été suspendues. Actuellement, 18 Soudanais se trouvent dans les centres fermés dont cinq n'ont pas demandé l'asile. À leur égard, les expulsions restent gelées, a assuré Charles Michel. Il s'agira d'opérer des contrôles supplémentaires sur l'existence d'un quelconque risque en cas de renvoi, a-t-il dit. ■

## RÉACTIONS

**Theo Francken (N-VA)** « Il y a eu des mots très durs à mon encontre. Mais il apparaît que la politique menée ne doit pas être revue fondamentalement. »

**Olivier Chastel (MR)** « Le rapport du CGRA nous renforce dans l'action que nous menons sur la politique migratoire. »

**Benoît Hellings (Écolo)** « Le gouvernement a commis une faute en n'appliquant pas systématiquement l'article 3 de la CEDH en cas d'expulsion. Theo Francken a toujours dit que pour ceux qui ne demandent pas l'asile, cette vérification pouvait être sommaire. »

**Ahmed Laaouej (PS)** En visant Michel : « Il est paradoxal de se dire conforté dans sa politique tout en annonçant une batterie de mesures » pour améliorer la politique migratoire.

**Francis Delpérée (cdH)** « Le CGRA a écrit avoir renoncé à une mission au Soudan en raison des délais. À quand une mission d'enquête au Soudan alors ? »

**Koert Debeuf (Institut Tahrir)** « Le rapport dit qu'on ne connaît pas la vérité. » Sur les doutes évoqués par le CGRA sur les témoignages : « Les gens m'ont dit ce qu'ils m'ont dit. Je n'ai pas de raisons de douter de leurs récits ». Koert Debeuf se dit satisfait du travail du CGRA, bien qu'il trouve « étrange » qu'un témoin présent dans la note de son institut et qui a réaffirmé au Commissariat avoir été frappé avec des bâtons ne soit pas mentionné dans le rapport.

## LA RÉACTION DE CHARLES MICHEL

### « Le gouvernement poursuivra sa politique migratoire »

« Nous constatons, après des débats houleux, parfois assortis de caricatures, que nous avons veillé à appliquer loyalement les règles de l'Etat de droit », a indiqué ce vendredi le Premier ministre, lors de la présentation du rapport du CGRA aux députés.

Avant d'annoncer que le gouvernement poursuivra sa politique migratoire « humaine ferme », tout en appliquant les recommandations du CGRA.

Parmi ces recommandations qui seront mises en œuvre, certaines concernent l'organisation des missions d'identification : faire un screening de ces missions, examiner l'opportunité d'une protection de la personne au regard de l'article 3 de la CEDH, prévenir la personne qu'elle sera auditionnée par un représentant de son pays d'origine et prévoir la présence d'un interprète et d'un

membre de l'Office des étrangers. Charles Michel a également annoncé un « examen supplémentaire sur le fond », pour déterminer s'il y a un besoin de protection pour la personne qui n'a pas fait de demande d'asile et est confrontée à un retour forcé.

Sur le Soudan : en attendant le renforcement des mesures de réintégration, Charles Michel a affirmé qu'un membre de l'Office des Étrangers raccompa-

gnera systématiquement les personnes. Et que l'ambassade de Belgique au Caire assurera le suivi sur place.

Enfin, le gouvernement souhaite la mise en place d'une commission d'évaluation de l'exécution des dispositions en matière de politique de retour. Elle pourrait être composée d'un professeur d'université, de la police, de Fedasil, de l'Office des étrangers, du CGRA, etc. ■

## Une enquête des Nations unies ?

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) va demander au Rapporteur spécial des Nations unies contre la torture de diligenter une enquête internationale, a-t-elle indiqué hier en réaction à l'annonce d'une reprise au cas par cas des expulsions vers le Soudan.

Les violations des droits humains par le régime soudanais constituent un motif suffisant, selon la LDH, pour empêcher

toute expulsion forcée vers ce pays afin de ne pas prendre le risque que des mauvais traitements y soient infligés. Pour la LDH, l'État belge enfreint l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Par ailleurs, selon la LDH, le CGRA n'a pas pu mener une enquête suffisamment solide.

*« Il n'est pas question pour la LDH de remettre en question la volonté du*

*CGRA de faire remonter la vérité des faits qui se sont déroulés à Khartoum [...]. Cependant, la LDH estime que seule une enquête approfondie et internationale permettra de lever définitivement les doutes qui pèsent sur les conséquences de ces rapatriements, justifie-t-elle. Malgré sa bonne volonté, le CGRA n'a pas pu aller au bout des choses, à cause de la durée de l'enquête et parce qu'il n'avait pas la possibilité d'approfondir ses investigations vu le contexte au Soudan. »*

En outre, « le CGRA émet toute une série de conditions pour la reprise des expulsions vers le Soudan, que l'État belge n'est pas en mesure de respecter », ajoute Alexis Deswaef, président de la LDH qui estime que le gouvernement fait une « interprétation orientée » du rapport. ■